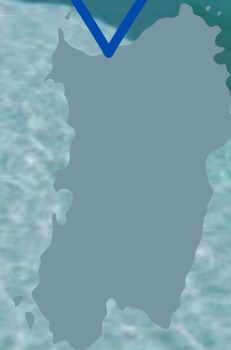


SARDAIGNE

MANGIA'S MCLUB DEL GOLFO★★★★

8 JOURS - 7 NUITS

Du 11 au 18 avril 2026



Non loin de Sassari, le MClub De Golfo 4 surplombe cette plage enchanteuse, qui s'étend le long de la côte nord de la Sardaigne, à l'intérieur du golfe de l'Asinara, un rivage riche où de splendides longues plages alternent avec de magnifiques criques.*

Situé en face de l'île d'Asinara, surplombant l'une des plages les plus suggestives de la région, le MClub Del Golfo est entouré d'une végétation épaisse, offrant à ses hôtes un séjour exclusif en contact avec une nature intacte.

La plage, à quelques mètres de l'hôtel, est équipée de parasols et de transats et dispose de bars à proximité pour un café, une glace ou une boisson rafraîchissante entre deux baignades. Des Navettes à destination de Sassari sont disponibles au départ du Mclub Del Golfo.

Désignation	Tarif réel/retraités par personne	Tarif CSE par personne
Adulte + 18 ans chambre double	1253.70 €	877.59 €
Adulte + 18 ans en 3ème occupant en chambre triple	1159.20 €	811.44 €
Enfant - 18 ans	1211.70 €	848.19 €
Bébé - 2 ans	152.25 €	106.58 €
Adulte + 18 ans seul	1482.60 €	1037.82 €

Le prix comprend :

Le transport Gueugnon /Aéroport de Genève / Gueugnon

Aérien GENEVE / OLBIA / GENEVE avec EasyJet

Bagage en soute jusqu'à 15kg / personne.

Les transferts aéroport / hôtel / aéroport.

Hébergement 7 nuits chambre standard base 1/2 double.

La formule pension complète en buffet du dîner du J1 au petit déjeuner du J8 (vin et eau en carafe aux repas).

Boissons au verre à discrétion au bar de 10h à 23h (selon sélection de l'hôtel).

1 verre de bienvenue à l'arrivée.

Assurances Assistance, Rapatriement et Bagages offertes.

Le carnet et guide de voyage en format < Numérique >.

Assistance aux aéroports.

Assistance de nos représentants.

Numéro d'urgence durant votre voyage

Animations et loisirs indiqués au programme.

Kids Club inclus pendant les vacances scolaires.

Le prix ne comprend pas :

Les dépenses personnelles, les excursions optionnelles et les animations mentionnées en supplément. Les pourboires, port des bagages. Toutes prestations non indiquées dans le paragraphe < Le prix comprend >, optionnelles ou extras. Les taxes et services locaux. Les hausses carburant, pouvant être facturées sans préavis jusqu'à 30 jours du départ. La taxe de séjour, à partir de 1€ par nuit par personne, à régler sur place, soumise à modification par les autorités locales - les enfants de < 12 ans sont exonérés)

Inscription jusqu'au 1er juillet 2025

Acompte de 100€ par personne

LES COUPS DE ♥

- Hôtel situé dans un cadre paisible et verdoyant, idéal pour se ressourcer en pleine nature
- A proximité des eaux cristallines de la Méditerranée
- Des chambres typiques et confortables
- Une restauration aux influences locales et internationales
- Une large gamme d'activités

RESTAURATION

Le **MClub Del Golfo 4*** proposent à leurs hôtes un voyage à travers les meilleures recettes de la cuisine italienne et internationale, avec plats spéciaux créés par nos chefs.

Entre moments de show cooking et expériences gourmandes uniques, vous pourrez déguster le meilleur des ingrédients locaux et vivre des expériences gustatives uniques dans des bars et restaurants de bord de mer avec terrasses et vues panoramiques.

LE RESTAURANT

Perseo est le **restaurant buffet** du Club. Vous pourrez déguster une sélection de plats de la cuisine méditerranéenne et internationale au petit-déjeuner, au déjeuner et au dîner dans un cadre relaxant avec une vue panoramique.

LES BARS

Pour des moments de convivialité, deux **bars** vous accueillent : l'un au cœur du complexe et l'autre directement sur la plage, parfait pour siroter un cocktail en admirant le coucher de soleil. Des collations sont également à disposition.

LA FORMULE ALL INCLUSIVE

Boisson au verre, bar prédéfini de 10h00 à 23h00 avec liste de softs, alcools locaux (bière, vin), boisson chaudes (thé, café). Eau et vin en carafe à volonté aux repas.

SPORTS & LOISIRS

LES ACTIVITES

Le **MClub Del Golfo 4*** familial et charmant dispose d'une **riche offre de sports et d'activités de plein air** pour vous amuser en pratiquant vos sports préférés pendant votre séjour :

- Piscine extérieure
- Court de tennis
- Football à 5
- Volley-ball
- Pétanque
- Ping-pong
- Canoë (en supplément)

Profitez d'une vue imprenable, de chaises longues confortables (en supplément) et d'eaux cristallines à la plage.

EN SOIREE

Les soirées au MClub Alicudi ajoutent une touche festive et conviviale à votre séjour.

Des spectacles et concerts en direct accompagnent vos apéritifs et digestifs, créant une atmosphère parfaite pour des soirées animées et mémorables.

POUR LES ENFANTS

Le Club propose une multitude d'activités ludiques, sportives et créatives pour le plus grand plaisir des jeunes hôtes !

Les animateurs encouragent la curiosité et la créativité des plus petits avec des activités manuelles variées, comme la peinture ou le modelage de pâte à sel. Les plus grands, quant à eux, peuvent découvrir de nouveaux sports ou participer à divers tournois.

Le **Kids Club** est ouvert pendant les vacances scolaires de 9h à 18h.

SALLE DE SPECTACLE

La salle de spectacles peut être mise à disposition pour des activités.

Les spécialités Sardes sont incontournables avec les fregola, la charcuterie Sarde, le pane carasau, les seadas al miele, mais aussi les plats italiens typiques comme les risottos, pâtes, pizza, gnocchis et bien d'autres font la réputation de la Sardaigne. Sans oublier son vin et le fameux café italien dont la réputation n'est plus à faire.



**Carte d'identité valide
A faire parvenir au bureau du CSE**

Assurance annulation

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum / personne
Annulation ou modification de voyage • Décès, accident corporel grave, maladie grave de l'Assuré ou d'un membre de sa famille • Décès, hospitalisation >48 heures des oncles, tantes, neveux et nièces • Etat de grossesse non connu à la souscription du contrat et contre indiquant la nature du séjour réservé • Complications de grossesse médicales • Hospitalisation de plus de 3 jours consécutifs entraînée par une maladie psychique • Contre indications et suites de vaccination • Licenciement économique du client ou de son conjoint • Obtention d'emploi • Mutation professionnelle • Convocations administratives • Convocation à un examen de rattrapage • Convocation pour une adoption d'enfant, pour l'obtention d'un titre de séjour, pour une greffe d'organe • Refus de visa touristique • Dommages matériels graves au domicile ou aux locaux professionnels • Vol au domicile ou dans les locaux professionnels • Dommages graves au véhicule • Modification, suppression de congés payés • Vol de papiers d'identité et/ou titre de transport	• 6 000 € maximum / personne et 30 000 € maximum / événement • Franchise de 15 € / personne • Franchise de 20 % du montant de l'indemnisation avec un minimum de 75 € / personne et un maximum de 150 € / personne

DECHEANCE DE PRESTATION ET DE GARANTIE POUR DECLARATION FRAUDULEUSE

En cas de Sinistre ou demande d'intervention au titre des garanties d'assurance (prévues aux présentes Dispositions Générales), si sciemment, vous utilisez comme justificatifs, des documents inexacts ou usez de moyens frauduleux ou faites des déclarations inexacts ou réticentes, vous serez déchu(e) de tout droit aux prestations d'assistance et garanties d'assurance, prévues aux présentes Dispositions Générales, pour lesquelles ces déclarations sont requises.

EXCLUSIONS COMMUNES A TOUTES LES GARANTIES

Les exclusions générales du contrat sont les exclusions communes à l'ensemble des prestations d'assistance et garanties d'assurance décrites aux présentes Dispositions Générales.

Sont exclus :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, attentats, actes de terrorisme, prises d'otage ;
- la participation volontaire d'un Assuré à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait ;
- les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité ;
- la pollution, les catastrophes naturelles ;
- les conséquences de l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif d'alcool ;
- les traitements esthétiques, les cures, les fécondations in vitro ;
- les épidémies et pandémies ;
- tout acte intentionnel de votre part pouvant entraîner la garantie du contrat.

CE QUE NOUS EXCLUONS

La garantie Annulation de Voyage ne couvre pas l'impossibilité de partir liée à la fermeture des frontières, l'organisation matérielle, aux conditions d'hébergement ou de sécurité à destination. Les exclusions communes à toutes les garanties sont applicables. En outre, sont exclues les annulations consécutives à l'un des événements ou circonstances suivants :

- Les événements survenus entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent contrat ;
- Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent contrat ;
- L'annulation provoquée par une personne hospitalisée au moment de la réservation de votre voyage ou de la souscription du contrat ;
- L'état dépressif, les maladies psychiques, nerveuses, mentales entraînant une hospitalisation inférieure ou égale à 3 jours consécutifs ;
- La grossesse, sauf si la nature même du voyage est incompatible avec l'état de grossesse, sous réserve que vous n'ayez pas connaissance de votre état au moment de votre inscription ;
- Les complications de grossesse au-delà de la 28ème semaine et dans tous les cas, l'interruption volontaire de grossesse, l'accouchement, les fécondations in vitro et leurs conséquences ;
- L'oubli de vaccination ;
- Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation ;
- Le retard dans l'obtention d'un visa ;
- Les pannes mécaniques survenues à votre véhicule ;

- Les congés payés et les RTT n'ayant pas fait l'objet d'un accord exprès de l'employeur préalablement à la réservation du voyage ;
- L'absence d'aléa ;
- Les annulations du fait du transporteur ou de l'organisateur de voyage, quelle qu'en soit la cause ;
- Le simple fait que la destination géographique du voyage est déconseillée par le Ministère des Affaires Etrangères français ;
- Un acte de négligence de votre part ;
- Tout événement dont la responsabilité pourrait incomber au voyageur en application du Code du Tourisme en vigueur ;
- La non-présentation, pour quelque cause que ce soit, de documents indispensables au séjour, tels que passeport, carte d'identité, visa, titres de transport, carnet de vaccination sauf en cas de vol, dans les 48 heures précédant le départ, du passeport, carte d'identité ou titres de transport.

CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX VOYAGES/SEJOURS ORGANISÉS PAR LE CSE APERAM

1.Inscription et engagement

Une date limite d'inscription est fixée pour chaque évènement. Une fois cette date passée, votre inscription est ferme et définitive.

2.Désistement et annulation

Toute annulation doit être communiquée par écrit dans les meilleurs délais.

En cas d'annulation après la date limite d'inscription, le salarié devra :

-Régler des frais d'annulation suivant le contrat, sauf en cas de force majeure justifiée (certificat médical, décès d'un proche etc...)

Suivant le contrat d'assurance annulation, un dossier sinistre devra être ouvert, les délais peuvent être long et aucun remboursement ne sera effectué avant le remboursement de l'assurance si le motif d'annulation est valable.

Le salarié s'engage à donner les documents qui seront demandés par l'assurance.

En cas de désistement non justifié et répété, les élus du CSE se réservent le droit de refuser l'inscription à des futurs évènements.

3.Participation financière

Le CSE se réserve le droit de demander un acompte encaissé à l'inscription, qui sera conservé en cas d'annulation non légitime.

4.Acceptation des conditions

En s'inscrivant, le salarié reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions et les accepte sans réserve.

Ce document est signé par le salarié lors de l'inscription

5.Litiges

En cas de désaccord, une discussion préalable avec les élus CSE sera engagée pour trouver une solution équitable.

Voyage/séjour concerné : _____

Nom et prénom du/de la salarié(e) : _____

Date :/...../.....

Signature du/de la salarié(e) :